

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-08**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2017.**

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 24/10/2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

**LE: 10 AVR. 2017**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-09**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERRIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2016.**

**Résultats budgétaires de l'exercice.**

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 312 382,97	8 988 830,97	10 301 213,94
Titres de recette émis (b)	685 432,01	8 590 097,52	9 275 529,53
Réductions de titres (c)	0,00	75 050,65	75 050,65
Recettes nettes (d=b - c)	685 432,01	8 515 046,87	9 200 478,88
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 312 382,97	8 988 830,97	10 301 213,94
Mandats émis (f)	722 713,89	8 397 701,74	9 120 415,63
Annulations de mandats (g)	0,00	27 195,59	27 195,59
Dépenses nettes (h= f - g)	722 713,89	8 370 506,15	9 093 220,04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		144 540,72	107 258,84
(h - d) Déficit	- 37 281,88		

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

LE : **10 AVR. 2017**



## Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Fonctionnement	791 830,73	144 540,72	936 371,45
Investissement	606 234,76	-37 281,88	568 952,88
<b>Total</b>	<b>1 398 065,49</b>	<b>107 258,84</b>	<b>1 505 324,33</b>

Les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

**Le Comité Syndical approuve avec 52 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte de gestion 2016.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 24/04/2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,

**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*  
**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **50**

Votants : **51**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-10**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGALT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Approbation du compte Administratif 2016.**

Le Président se retire et Monsieur Philippe LEGENDRE présente le compte administratif 2016. Celui-ci est conforme au compte de Gestion.

**Résultats d'exécution du budget principal**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Fonctionnement	791 830,73	144 540,72	936 371,45
Investissement	606 234,76	-37 281,88	568 952,88
<b>Total</b>	<b>1 398 065,49</b>	<b>107 258,84</b>	<b>1 505 324,33</b>

Les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

**Le Comité Syndical approuve avec 51 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte Administratif 2016.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

**RECU A LA PREFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**  
le 10/04/2017

LE :



10 AVR. 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur  
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



VAL-ECO  
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS  
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars** à **18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-11**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Affectation du résultat.**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 540,72
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	791 830,73
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>936 371,45</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	568 952,88
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)</b>	<b>-15 347,97</b>
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION + C. + G. + H.</b>	<b>936 371,45</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0,00</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>936 371,45</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

- (1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
- (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas prise compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 24/04/2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel  
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

**LE : 10 AVR. 2017**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-12**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Budget primitif 2017.**

Il n'y a pas de modification par rapport aux orientations budgétaires. La présentation et certains chiffres ont été modifiés en fonction des remarques du Bureau et le la Trésorerie.

<i>Dépenses de fonctionnement 2016</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Proposition Budget 2017</i>
<i>Incinération</i>	<i>4 400 000</i>	<i>4 052 286</i>	<i>4 395 940</i>
<i>Reversement à Agglopolys</i>	<i>870 000</i>	<i>768 881</i>	<i>900 000</i>
<i>Personnel y compris gardiens déchetteries</i>	<i>717 000</i>	<i>729 641</i>	<i>781 300</i>
<i>Tri</i>	<i>670 000</i>	<i>664 334</i>	<i>680 000</i>
<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>669 000</i>	<i>627 100</i>	<i>506 500</i>
<i>Autres (prévention, études...)</i>	<i>684 000</i>	<i>606 350</i>	<i>735 500</i>
<i>Collecte OM</i>	<i>350 000</i>	<i>345 285</i>	<i>320 000</i>
<i>Intérêts d'emprunt</i>	<i>222 000</i>	<i>220 072</i>	<i>208 000</i>
<i>Déchetteries</i>	<i>195 000</i>	<i>205 791</i>	<i>215 000</i>
<i>Virement Investissement</i>	<i>1 731</i>	<i>0</i>	<i>307 500</i>
<i>Convention déchetteries</i>	<i>120 000</i>	<i>58 817</i>	<i>60 000</i>
<i>Collecte sélective</i>	<i>90 000</i>	<i>91 949</i>	<i>100 000</i>
<b>Total 2016</b>	<b>8 988 831</b>	<b>8 370 506</b>	<b>9 209 740</b>

<b>Autres (BP 2017), dont :</b>	
Electricité + carburant	68 000
Composteurs, lombricomposteurs	35 000
Etudes (partenariat, Centre de tri...)	110 000
Prévention	90 000
Assurances	55 000
Indemnités élus	55 000

<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>
Incinération CAB	3 680 000	3 527 825	3 360 000
TEOM	1 519 000	1 500 293	1 500 000
Eco-Emballages + EcoFolio	830 000	893 830	1 095 369
Participation CAB	800 000	807 653	800 000
Frais usage et contrôle	305 000	358 070	320 000
Traitement déchets verts (Agglo et prof.)	215 000	313 503	255 000
Vente matériaux (hors ferraille déchetterie)	237 000	298 107	250 000
Avenant 15+UPM	140 000	311 364	200 000
ADEME	150 000	155 560	137 000
Autres	231 000	236 120	256 000
Convention déchetterie	90 000	112 722	100 000
Excédent	791 831		936 371
<b>Total</b>	<b>8 988 831</b>	<b>8 515 047</b>	<b>9 209 740</b>

<b>Autres, dont :</b>	
Redevance spéciale	70 000
Remboursement frais de personnel	45 000
Vente ferraille, bois, compost	105 000

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>
Remboursement emprunt	396 000	395 215	371 000
Plate-forme compostage	0	0	30 000
Arcante (réseau 2)	682 383	208 941	35 000
Conteneurs, bacs	110 000	35 686	105 000
Autres (informatique, transport...)	30 000	35 828	90 423
Etudes	50 000	29 113	50 000
Déchetteries	20 000	17 931	250 000
Dépenses exceptionnelles	0	0	486 530
<b>Total</b>	<b>1 312 383</b>	<b>722 714</b>	<b>1 417 953</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>
Solde d'investissement reporté	606 000		568 953
Emprunt	0	0	0
Amortissement	669 000	627 100	506 500
FCTVA	35 652	58 332	35 000
Virement de la section de Fonctionnement	1 731		307 500
<b>Total</b>	<b>1 312 383</b>	<b>685 432</b>	<b>1 417 953</b>

### Ratio et avenir

	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité de désendettement (en années)	15,94	10,85	7,64	4,81	6,21
Taux d'épargne brut (épargne brute/RRF) (%)	5,81	7,39	8,54	12,23	9,27
Dépenses réelles de personnel (y compris les remboursements Etat et assurances) / Dépenses réelle de fonctionnement (%)	7,58	8,15	8,69	8,80	9,17

**Le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2017 avec 52 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le

10/04/2017

Publié ou notifié, le :

14/04/2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

**LE :**

**10 AVR. 2017**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars** à **18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-13**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : T.E.O.M. 2017**

Coefficient de revalorisation collecte en juillet 2015 : 1,20133

Coefficient de revalorisation de la collecte en juillet 2016 : 1,19580

Soit une diminution de 0,6% sur la partie collecte.

Ainsi, en 2015, la totalité des contrats de collecte représentait une somme de 648 202 €, alors qu'en 2016, l'ensemble de ces contrats représente une somme de 643 025€, soit une diminution de 0.7%.

En 2017, le coût de la collecte OMr est forfaitisé et ajusté au réel au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Il est pour l'instant prévu à l'identique de 2016.

En 2017, l'augmentation de la TGAP fait passer le prix de l'incinération de 136 €/tonne à 138 €/tonne, soit une augmentation de 1,5%.

Le personnel est stable, tout comme les investissements prévus.

Pour les communes hors Agglopolys, le calcul de la répartition des dépenses est donc le suivant (à partir des dépenses de 2016) :

Collecte OM : 25%

Collecte déchetteries : 15%

Collecte sélective : 10%

Incineration : 25%

Personnel déchetteries et autres : 15%

Emprunts, autres : 10%

**Soit donc :  $50 \times 0,99 + 25 \times 1,015 + 15 \times 1 + 10 \times 1 = 99,88$**

Il est proposé au Comité Syndical une stabilisation du coût par habitant.

Cependant, on observe une augmentation du produit de 0,33%, car la population a augmenté de 0,33% depuis 2016 pour le calcul de la TEOM.

Communes	population totale 2016	Produit 2015	Population totale 2017	Produit 2017	aug 16-17
		109.136	109.136	109.136	
Bracieux	1 289	140 676	1 301	141 986	0,93
Huisseau Sur Cosson	2 379	259 635	2 339	255 269	-1,68
Mont-Près-Chambord	3 347	365 278	3 347	365 278	0,00
St Claude de Diray	1 777	193 935	1 829	199 610	2,93
Montlivault	1 381	150 717	1 391	151 808	0,72
Tour en Sologne	1 068	116 557	1 101	120 159	3,09
<b>CC Du Grand Chambord</b>	<b>11 241</b>	<b>1 226 798</b>	<b>11 308</b>	<b>1 234 110</b>	<b>0,60</b>
Maves	698	76 177	689	75 195	-1,29
Mulsans	519	56 642	524	57 187	0,96
Villexanton	198	21 609	204	22 264	3,03
Cour sur Loire	291	31 759	290	31 649	-0,34
<b>CC Beauce Val de Loire</b>	<b>1 706</b>	<b>186 186</b>	<b>1 707</b>	<b>186 295</b>	<b>0,06</b>
Ouchamps	800	87 309	777	84 799	-2,88
<b>CC Val de Cher Controis</b>	<b>800</b>	<b>87 309</b>	<b>777</b>	<b>84 799</b>	<b>-2,88</b>
<b>Total</b>	<b>13 747</b>	<b>1 500 299</b>	<b>13 792</b>	<b>1 505 204</b>	<b>0,33</b>
Maintien du produit/habitant incinération : 138€/tonne					

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le montant de la TEOM 2017.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

Publié ou notifié, le : 14/04/2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,

Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars** à **18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-14**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : BE partenariat entre syndicats**

Il s'agit pour les trois syndicats (VAL-ECO, VALDEM, Amboise) qui apportent leurs OMr à Arcante d'imaginer quelles pourraient être leurs relations dans un proche avenir, afin de pérenniser le fonctionnement d'Arcante par la mutualisation des infrastructures existantes et d'optimiser le traitement sur l'ensemble de leurs territoires.

Cette mission a pour objectif :

- de réaliser un diagnostic précis du territoire couvert par les 3 syndicats dans son organisation actuelle ;
- de proposer plusieurs scénarios pour l'avenir commun des syndicats (convention entre syndicats, création d'un syndicat de traitement, GIP, Entente syndicale...) avec le mode de gouvernance. Le postulat de l'étude est de garantir des tonnages d'Arcante et donc que les apports se fassent en "in house".

Puis, dans une tranche optionnelle déclenchée dans les 12 mois suivant la fin de la tranche ferme :

- de mettre en œuvre la solution choisie par les syndicats et de les accompagner jusqu'au bout du processus (rédaction des statuts d'un syndicat interdépartemental de traitement, rédaction des conventions liant les syndicats, transferts d'actifs, organigramme...).

Le 21 décembre, nous avons publié les pièces du marché.

Nous avons ouvert les 6 plis le vendredi 3 février, avons retenu les trois meilleurs offres le 3 mars, reçu ces trois candidats le 13 mars. Le 17 mars, ils remettaient leur offre définitive.

Les conclusions de l'étude devraient ensuite permettre que tout soit en ordre pour choisir le mode de gestion d'ARCANTE et lancer une consultation sur l'exploitation du centre de traitement durant le dernier trimestre 2017.

Le président annonce que la société Sémaphores a été retenue par la commission ad hoc, composée de l'ensemble des syndicats partenaires. Le montant est de 49 675 €HT qui est réparti entre les syndicats au prorata de la population.

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature du marché avec Sémaphores pour un montant de 49 675 €HT.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

Publié ou notifié, le : 14/04/2017



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE :



10 AVR. 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel  
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**\*\*\*\*\*  
TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-15**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Création de deux postes d'adjoint technique et primes correspondantes.**

VALCOMPOST :

Il est nécessaire de rationaliser le fonctionnement de Valcompost. Pour pallier aux problèmes de santé des deux agents et éviter d'être obligés de faire appel à des intérimaires comme lors de la saison passée, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 en remplacement de l'emploi permanent en CDD sur 6 mois créé en juin 2016.

COLLECTE :

Compte tenu des qualités professionnelles d'un agent recruté en emploi d'avenir et des nécessités de services, il est proposé de le nommer adjoint technique territorial stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**Le comité syndical approuver à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 et l'octroi des primes correspondantes (I.A.T. – indemnité d'exercice des missions – indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants).**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

Copie conforme au registre des délibérations  
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE :

10 AVR. 2017



Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**Date de convocation : **20/03/2017**Nombre de délégués en exercice : **76**Présents : **51**Votants : **52**Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars** à **18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-16**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERRIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Mise en œuvre de l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) complément à la délibération n°2013-07 du 12/02/2013.**

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires de corps de techniques de l'équipement,

Vu l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mars 2017,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicables à chaque grade,

## **Article 1 : Les bénéficiaires.**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants :

Grades de la FPT	Taux de base euros	Coefficient par grade	Taux moyen annuel	Coefficient de modulation individuelle	
				minimum	Maximum
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	357,22	70	25 005,40	0,67	1,33
Ingénieur en chef de classe normale	361,90	55	19 904,50	0,735	1,225
Ingénieur principal à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade	361,90	51	18 456,90	0,735	1,225
Ingénieur principal à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon n'ayant pas au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade	361,90	43	15 561,70	0,735	1,225
Ingénieur principal (du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> échelon inclus)	361,90	43	15 561,70	0,735	1,225
Ingénieur (à compter du 7 <sup>ème</sup> échelon)	361,90	33	11 942,70	0,85	1,15
Ingénieur (du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon inclus)	361,90	28	10 133,20	0,85	1,15
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	361,90	18	6 514,20	0,90	1,10
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	361,90	16	5 790,40	0,50	1,10
Technicien	361,90	12	4 342,80	0,60	1,10

Le taux moyen annuel pour chaque grade est égal à :

**Taux de base \* coefficient du grade \* coefficient géographique (1,05 pour le Loir et Cher).**

Si l'agent est seul dans son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le coefficient de modulation individuelle maximum (arrêt du Conseil d'Etat 131247 di 12/07/1995 – association de défense des personnels de la FPH).

Précise que l'I.S.S. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

## **Article 2 : Les critères d'attribution.**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de l'I.S.S. variera, outre la qualité du service rendu, en fonction de critères d'attribution fixés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- \* la manière de service de l'agent, appréciée notamment au vu de l'entretien annuel,
- \* le niveau de responsabilité,
- \* l'animation d'une équipe,
- \* les agents à encadrer,
- \* la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service,
- \* la charge de travail,
- \* la disponibilité de l'agent,
- \* ...

L'attribution de l'I.S.S. au taux maximum à un agent nécessite une diminution corrélative à l'encontre des autres agents du même grade afin de respecter les limites du crédit global sauf si l'agent est seul dans son grade.

**Article 3 : Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.S.S.**

L'Indemnité Spécifique de Service suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie. Ainsi, lorsque la rémunération sera à demi-traitement, l'Indemnité Spécifique de Service sera également proratisée.

**Article 4 : Périodicité de versement.**

L'Indemnité Spécifique de Service sera versée selon une périodicité mensuelle.

**Article 5 : Clause de revalorisation.**

L'Indemnité Spécifique de Service fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Article 6 : Date d'effet.**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1<sup>er</sup> avril 2017**.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.  
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

Publié ou notifié, le : 14/04/2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-17**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Mise en œuvre de la prime de service et de rendement (P.S.R.) – complément à la délibération n° 2013-08 du 12/02/2013.**

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations du le climat,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mars 2017,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de la prime de service et de rendement applicables à chaque grade,

## **Article 1 : Les bénéficiaires.**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants :

Grades de la FPT	Taux annuel de base en euros (au 01/10/2012)	Montant individuel maximum en euros (double du taux annuel de base)
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5523	11046
Ingénieur en chef de classe normale	2869	5738
Ingénieur principal	2817	5634
Ingénieur	1659	3318
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1400	2800
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1330	2660
Technicien	1010	2020

Si l'agent est seul dans son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global (arrêt du Conseil d'Etat 131247 du 12/07/1995 – association de défense des personnels de la FPH).

Précise que la P.S.R. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

## **Article 2 : Les critères d'attribution.**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la P.S.R. tiendra compte non seulement des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus mais également des critères d'attribution fixés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- \* la manière de service de l'agent, appréciée notamment au vu de l'entretien annuel,
- \* l'animation d'une équipe,
- \* les agents à encadrer,
- \* la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service,
- \* la charge de travail,
- \* la disponibilité de l'agent,
- \* ...

L'attribution de la P.S.R. au taux maximum à un agent nécessite une diminution corrélative à l'encontre des autres agents du même grade afin de respecter les limites du crédit global sauf si l'agent est seul dans son grade.

## **Article 3 : Les modalités de maintien ou de suppression de la Prime de Service et de Rendement.**

La Prime de Service et de Rendement suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie. Ainsi, lorsque la rémunération sera à demi-traitement, la prime de service et de rendement sera également proratisée.

## **Article 4 : Périodicité de versement.**

La Prime de Service et de Rendement sera versée selon une périodicité mensuelle.

**Article 5 : Clause de revalorisation.**

La prime de service et de rendement fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Article 6 : Date d'effet.**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1<sup>er</sup> avril 2017.**

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.  
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 24/04/2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**\*\*\*\*\*  
TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-18**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Passage fibre optique sur le terrain d'Arcante – convention.**

La ville de Blois, nous propose la signature d'une « convention de servitude pour le passage souterrain d'un réseau de fibre optique ».

**Le comité syndical autoriser à l'unanimité le président à signer une convention de servitude pour le passage souterrain d'un réseau de fibre optique.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 14/04/2017

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

LE :



10 AVR. 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel  
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-19**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOLLET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Délégation de signature au directeur portée à 500€**

Délégation de signature aux fonctionnaires territoriaux (articles L 2122-19 – R2122-8 et R 2122-10).

Le Président donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur de VAL-ECO afin de lui permettre de signer des bons de commande.

La délibération n° 2014-23 du 5 juin 2014 fixait à 200 euros le montant de la délégation. Il est proposé de porter ce montant à 500 euros HT (essence pour les véhicules utilitaires, fournitures administratives, petits matériels).

**Le Comité Syndical accorde à l'unanimité une délégation de signature au Directeur de 500 € HT (devis et bons de commande).**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 10/04/2017

Publié ou notifié, le : 10/04/2017  
**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

LE : 10 AVR. 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel  
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-20**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DERET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet : Lancement de marchés.**

Deux marchés seront lancés prochainement : l'un concerne la fourniture de colonnes aériennes et les colonnes enterrées, et l'autre la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur la déchetterie de Mont-Près-Chambord.

**Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer ces deux marchés.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le

20/04/2017

Publié ou notifié, le :

24/04/2017

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

LE :

10 AVR. 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**TRAITEMENT**

Date de convocation : **20/03/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **51**

Votants : **52**

Dont Pouvoirs : **1**

L'an deux mil dix-sept, le **28 mars à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2017-21**

Liste des membres présents : Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Michel AMIOT, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jacques TABERE, Jean-Pierre MOREAU, Marc TRIMARDEAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Nicole MOREAU, Michel ROULLET, Henri BURNHAM, LECUIR Yves, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, Jean-Paul DUBUT, JOLY André, RUE-THIBAL Lionel, Philippe LEGENDRE, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERRIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Patrick PAULLIAC, Jocelyne PERSEIL, Christian GARNIER, Hélène MARTY, Guy DÈRET, Guy MONTREAU, Hubert DELORY.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Vanessa TEVENOT, Brice DELOISON, Jacky RUET, Elie GILBERT, Jean-Michel MORISSET, Pierre BOUQUIN, Emilie PETIT.

Ont donné pouvoir : Danielle HOLTZ a donné pouvoir à Françoise POISSON.

**Objet** : **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Considérant que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, a décidé par délibération du 16 juin 2016, de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des Collectivités et Etablissements publics du Département qui le mandateront un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Président expose :

- L'opportunité pour le Syndicat Mixte VAL-ECO de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que le Syndicat VAL-ECO adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle avec négociation selon les articles 25-II, 71, 72 et 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher, les conditions obtenues ne convenaient pas au Syndicat VAL-ECO, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,  
Par 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

### Le Comité Syndical

Décide :

Le Comité Syndical de VAL-ECO charge le Centre de Gestion de Loir-et-Cher de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
  - Décès
  - Accidents de service - Maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité
  - Maladie ordinaire, longue maladie/longue durée
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
  - Accidents du travail - Maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité
  - Maladie ordinaire, grave maladie

Ce contrat groupe présentera les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2018**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

La Collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le 20/04/2017

Publié ou notifié, le : 14/04/2017

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER**

LE : 10 AVR. 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 29 mars 2017

Le Président,  
**Christian MARY**

